



Décision n° 399/2024
Procédure n° : 2024/032
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Marché 2024-2025 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2024/032 relatif au marché "Marché 2024-2025 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac" établi par le Secrétariat général ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 42.000,00 € HT soit 46.200,00 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 16 août 2024 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 12 février 2025 ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (41.048,40 € HT soit 45.153,24 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 41.048,40 € HT soit 45.153,24 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Marché 2024-2025 de transport scolaires aux Antilles de Jonzac" au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 41.048,40 € HT soit 45.153,24 € TTC, (10% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 27 AOÛT 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex